

COMMENT EST SIGNALÉE LA VOIE DÉDIÉE ?

La voie dédiée aux bus est une voie supplémentaire, à droite des 2 voies existantes qui restent ouvertes à la circulation de tous les usagers.



150 m

Panneau de pré-signalisation implanté 150 m avant le début de la voie dédiée



Panneau signalant le début de la voie dédiée



Panneau signalant la fin de la voie dédiée

Sur la voie dédiée aux bus, la vitesse maximale autorisée est fixée à 70 km/h.

En cas de nécessité absolue, les usagers en détresse peuvent s'arrêter en urgence sur la voie dédiée.



► Voie dédiée sur la N118 dans le sens Paris > Vélizy-Villacoublay

CONCRÈTEMENT...

La voie dédiée est implantée :

- SUR 800 M,
- À DROITE DES VOIES DE CIRCULATION EXISTANTES,
- DANS LE SENS VÉLIZY-VILLACOUBLAY > PARIS,
- DE MANIÈRE PERMANENTE.

EN CAS D'INFRACTION

Si un véhicule non autorisé circule sur la voie réservée aux bus, l'amende est de 135 €.

Des contrôles sont mis en œuvre pour s'assurer du respect des prescriptions du code de la route, dont les usagers sont informés par la signalisation réglementaire en place.

Plus d'informations :

www.dir.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr



L'info trafic en temps réel sur www.sytadin.fr

VOIE DÉDIÉE N118

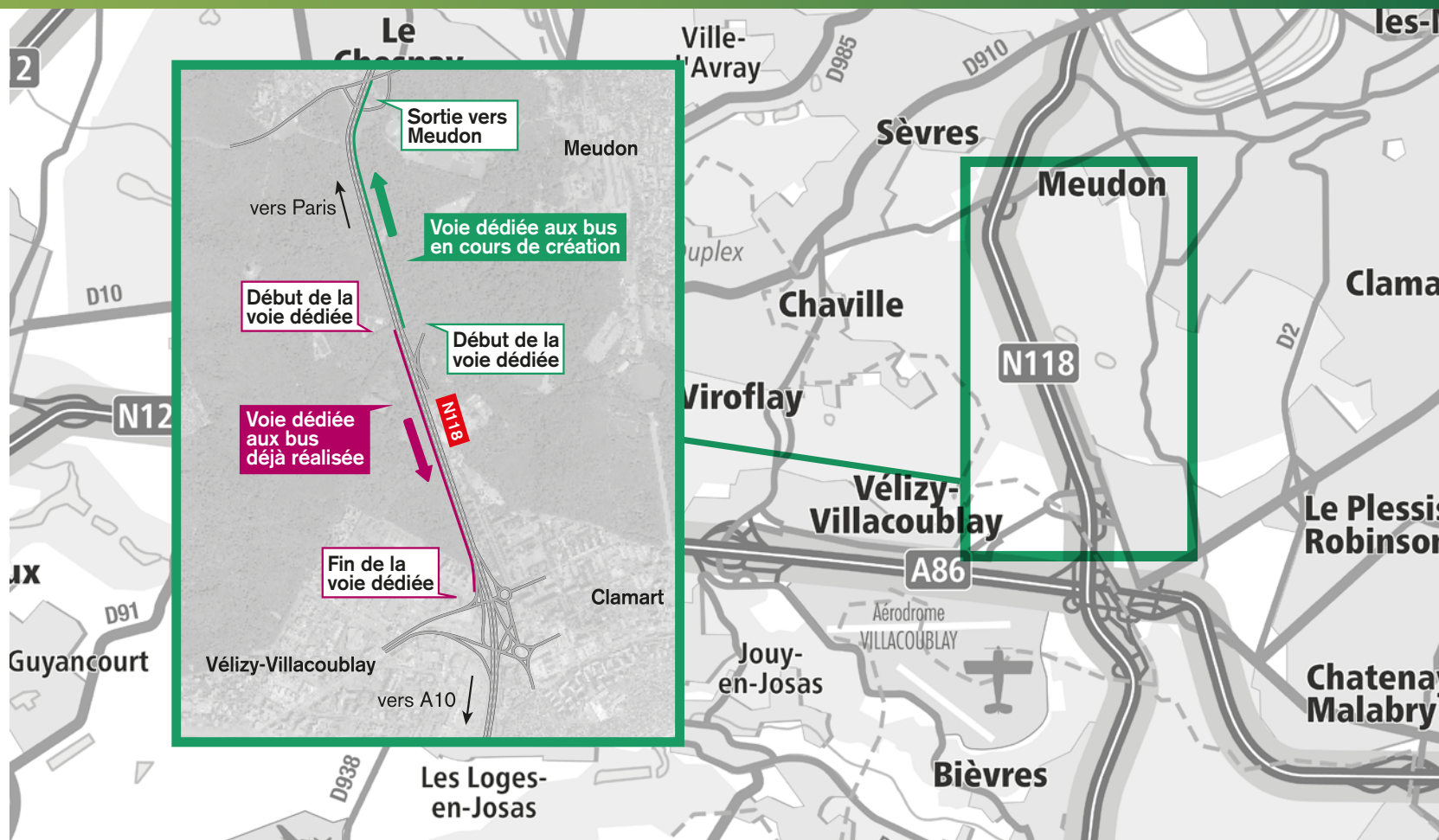
SENS VÉLIZY-VILLACOUBLAY > PARIS

Une nouvelle voie dédiée aux bus
sur la RN118

DES TEMPS DE PARCOURS MOINS LONGS ET PLUS RÉGULIERS POUR LES BUS

L'implantation d'une nouvelle voie dédiée sur ce secteur, fortement congestionné aux heures de pointe, va assurer aux passagers des bus un temps de parcours plus court et plus régulier et permettra une meilleure desserte de la ville de Meudon.

Une voie dédiée aux bus a été mise en service en janvier 2021 sur la RN 118 dans le sens Paris > Vélizy-Villacoublay. À partir du mois de juin 2021, les travaux de création d'une nouvelle voie dédiée aux bus débiteront sur la RN118 dans le sens Vélizy-Villacoublay > Paris. La mise en service est prévue au mois de décembre 2021.



QUI PEUT CIRCULER SUR LA VOIE DÉDIÉE ?

La voie est dédiée aux bus assurant le service de transport public de personnes organisé par Ile-de-France Mobilités (les lignes de bus locales : 40, 42, 45, 179, 291, 39-34, les lignes de bus inter-régionales : 1704 1744) et les véhicules du réseau PAM de transport des personnes à mobilité réduite. Tout autre véhicule circulant sur la voie dédiée est en infraction, excepté les véhicules d'urgence.

En cas de nécessité absolue, les usagers en situation de détresse peuvent s'arrêter en urgence sur la voie dédiée aux bus.



BUS

RÉSEAU PHÉBUS:

- 40** Inovel Parc Nord Pont de Sèvres
- 42** L'Onde Maison des Arts Pont de Sèvres
- 45** Musée de Sèvres Mairie de Vélizy

RÉSEAU RATP :

- 179** Robinson RER Pont de Sèvres
- 291** Vélizy 2 ou La Cheminée Pont de Sèvres

RÉSEAU SAVAC :

- 89.34** Techno-centre Trou Berger Place Jules Guesde



VÉHICULES DE SERVICE

RÉSEAU FLIXBUS :

- Ligne 1704** : Gare d'échanges de Lorient – Bercy Seine
- Ligne 1744** : Pôle d'échange multimodal de St Nazaire – Bercy Seine

Les véhicules des forces de l'ordre, pompiers, SAMU, ambulances et véhicules d'intervention, notamment de la DiRIF.